

Le compostage partagé se déploie à Péronne

Depuis le 1er janvier 2024, les collectivités en charge de la gestion des déchets ont l'obligation de mettre en place des solutions pour vous permettre de trier vos biodéchets (épluchures, restes de repas...).

Dès 2023, la ville de Péronne s'était portée volontaire pour tester le déploiement du compostage partagé avec le SMITOM du Santerre et la Communauté de Communes de la Haute Somme. Après un an de fonctionnement, le bilan est très positif. La participation est au rendez-vous et les 4 premiers sites ont déjà permis de détourner plusieurs tonnes de biodéchets des ordures ménagères. Fort de ce succès, et pour répondre à la demande, 5 nouveaux sites sont déployés cette année pour vous permettre d'apporter vos biodéchets au plus près de chez vous :

- Parking des anciens combattants AFN
 - Parking du CAM - Boulevard du Fort Caraby
 - Rue d'Artois
 - Rue des Bléries
 - A l'angle des rues Sainte-Radegonde et Marchelex
-

Comment fonctionne un site de compostage partagé ?

Tous les sites sont équipés de grilles anti-rongeurs pour éviter toute intrusion. Toutes les semaines, un agent du SMITOM réalise un suivi pour apporter un complément de matière sèche aux biodéchets de la cuisine et veiller au bon fonctionnement des sites. Le compost produit est utilisé par les services techniques de Péronne comme engrais pour le fleurissement de la commune.

Comment participer ?

Vous résidez en appartement ou dans une maison sans extérieur ? Pour participer rien de plus simple ! Triez vos biodéchets en respectant les consignes de tri ci-dessous, et apportez les dans l'un des 9 sites de la commune :

- Parking des anciens combattants AFN
 - A l'angle des rues Georges Clémenceau et Jules Verne
 - Rue d'Artois - face à la rue des Clarines
 - Rue des Bléries
 - A l'angle des rues de Sainte-Radegonde et Marchelex
 - Place Audinot
 - A l'angle des rues Victor Hugo et Georges Clémenceau
 - Avenue Mac Orlan - à côté de la borne à verre
 - Rue de l'industrie - Quartier La Chapelette
-

En 2025, 6 autres sites viendront finaliser le parc de composteurs partagés sur la commune.

Le compostage partagé est réservé aux biodéchets de la cuisine ! Les sites ne sont pas adaptés pour recevoir les déchets du jardin. Les tontes et branchages peuvent être compostés à la maison ou déposés en déchèterie.